ORGANISATION DU PAJEP

Les membres signataires de la convention du Pajep « reconnaissant l'importance scientifique, patrimoniale et sociale des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire de portée nationale ainsi que des personnalités et militants liés à ces mouvements et décident de coopérer à leur sauvegarde et leur mise en valeur » (préambule de la convention).

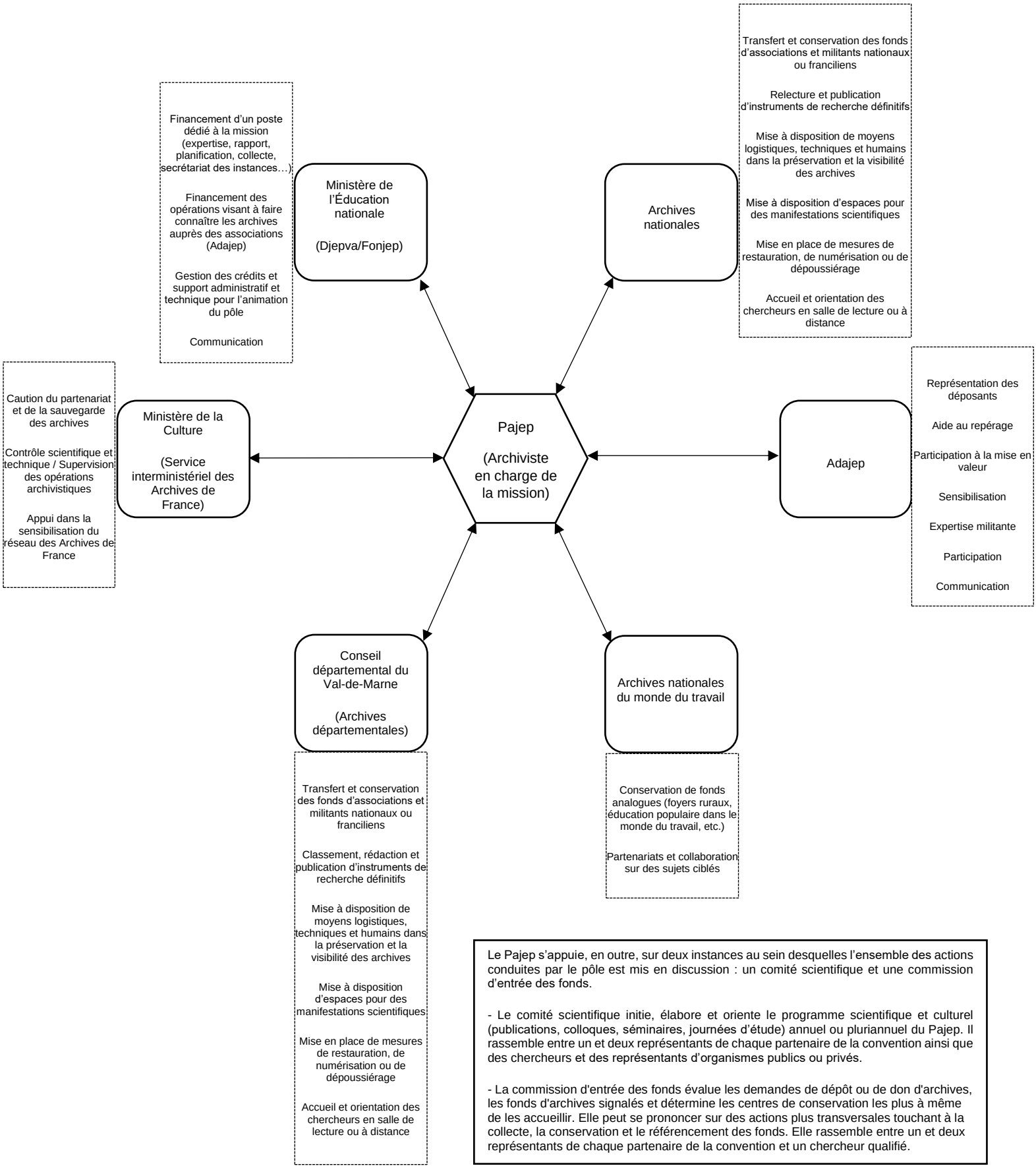

Le Pajep s'appuie, en outre, sur deux instances au sein desquelles l'ensemble des actions conduites par le pôle est mis en discussion : un comité scientifique et une commission d'entrée des fonds.

- Le comité scientifique initie, élabore et oriente le programme scientifique et culturel (publications, colloques, séminaires, journées d'étude) annuel ou pluriannuel du Pajep. Il rassemble entre un et deux représentants de chaque partenaire de la convention ainsi que des chercheurs et des représentants d'organismes publics ou privés.

- La commission d'entrée des fonds évalue les demandes de dépôt ou de don d'archives, les fonds d'archives signalés et détermine les centres de conservation les plus à même de les accueillir. Elle peut se prononcer sur des actions plus transversales touchant à la collecte, la conservation et le référencement des fonds. Elle rassemble entre un et deux représentants de chaque partenaire de la convention et un chercheur qualifié.